
N° 17424145799 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-24-A/139377

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2024, UN **CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL, SUR ETUDE DE DOSSIERS**, D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
INSPECTEUR DES SOINS INFIRMIERS OPTION INSTRUMENTISTE DE BLOC OPERATOIRE	A4	25

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, **LES INFIRMIERS(ERES) ET SAGES-FEMMES SPECIALISTES OPTION INSTRUMENTISTE DE BLOC OPERATOIRE.**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **CINQUANTE-SEPT (57) ANS AU MOINS AU 31 DECEMBRE 2023.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, DU **MERCREDI 21 AU MERCREDI 28 AOUT 2024.**

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF :

- L'ACTE DE NOMINATION OU DE TITULARISATION DU CANDIDAT DANS LE GRADE **A3** ;
- LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE OU LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DANS LE GRADE **A3** ;
- L'ATTESTATION DE NON SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE **2024** ;

- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE **2024** SIGNEE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT ;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE (7.000) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**.

Références:

- 1- Article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- 3- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.